



**Conseil Communautaire**  
**19 septembre 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 13 septembre 2019  
Date de publication : 27 septembre 2019

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 116/19

#### **Objet**

Cession de terrain à  
l'association ECCOFOR – Les  
Grandes Epenottes – Dole

#### **Secrétaire de séance**

Catherine BARDOUX

#### **Rapporteur :**

Claire BOURGEOIS-  
REPUBLIQUE

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

P. Blanchet, J.C Lab, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

L'association ECCOFOR porte l'école de production Juralternance, qui comprend deux sections distinctes (métrallerie et pneumatiques/garage) actuellement situées sur deux sites différents : la métrallerie au Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole et le garage dans la zone d'activité du Défois à Dole. L'objectif de l'école de production est donc de construire un nouveau bâtiment d'environ 1 500 m<sup>2</sup> permettant de rassembler sous un même toit les deux ateliers ainsi que le stockage de pneumatique et de mutualiser les espaces administratifs et d'enseignement (salles de cours).

L'association ECCOFOR a donc saisi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une demande d'acquisition de terrain et après examen des sites susceptibles de convenir et des besoins de l'entreprise, il a été retenu une parcelle sur la zone d'activités des Grandes Epenottes à Dole, située au croisement des rues Audemar Guyon et Jeanrenaud. Le lot pressenti pour recevoir cette activité proviendrait de la division d'une masse d'environ 4 200 m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre.

Le prix de vente convenu est de 40 €/m<sup>2</sup> hors taxe augmenté de la T.V.A. sur la marge.

En outre, l'acquéreur a demandé à bénéficier d'un pacte de préférence portant sur une parcelle d'environ 1 400 m<sup>2</sup> jouxtant par la partie sud le lot défini ci-avant et issu de la même masse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à ECCOFOR de la parcelle cadastrée à Dole section DE n° 94p d'une contenance d'environ 4 200 m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre,
- **PRECISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 40 €/m<sup>2</sup> hors taxe, augmentée de la TVA sur la marge,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
  - déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur, avant le 30 novembre 2019,
  - signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 30 juin 2020,  
Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
  - débiter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après la signature de l'acte de vente, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
  - terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard douze mois après la signature de l'acte de vente,
  - verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en cas de revente de tout ou partie du terrain bâti ou non dans le délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, une indemnité hors taxe, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 20 €/m<sup>2</sup> hors taxe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

Fait à Dole,  
Le 19 septembre 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Pôle Services Techniques
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- ECCOFOR – 8 rue Jacquard – 39100 Dole
- Etude RUEZ – 13 rue Macedonio Melloni – 39100 Dole

